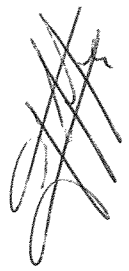


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BASTIA - 2002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 16/07/2024 - B2024/003250 - 2003 B 00209 - 450 173 703 - A CAVAGNOLA



SARL A CAVAGNOLA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL SOCIAL : 7600 Euros
SIEGE SOCIAL : Lot U STAGNU N° 14
20290 BORG

R.C.S BASTIA B 450173703
(Gestion 2003B363)

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 juin 2024

Chers associés,

En application de la loi et des statuts de notre société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de notre gestion, et vous donner tous renseignements sur les opérations de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2023.

Vous aurez à vous prononcer sur l'approbation des comptes et sur les questions portées à l'ordre du jour de l'assemblée à laquelle vous êtes aujourd'hui convoqués.

Les résolutions qui seront soumises à votre vote ont été portées à votre connaissance en temps utile, nous n'avons enregistré à ce jour, aucune remarque les concernant.

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent étant précisé que les comptes annuels qui vous sont présentés sont établis dans le respect des règles de présentation et méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé est analysée, par rapport à l'exercice précédent, de la façon suivante :

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	78 860	100,00	81 559	100,00	-2 699	-3,31
Coût d'achats marchandises vendues	39 259	49,78	41 352	50,70	-2 094	-5,06
MARGE COMMERCIALE	39 601	50,22	40 207	49,30	-605	-1,51
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Coût de matières et sous-traitance						
MARGE DE PRODUCTION						
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	78 860	100,00	81 559	100,00	-2 699	-3,31
MARGE BRUTE GLOBALE	39 601	50,22	40 207	49,30	-605	-1,51
Autres achats et charges externes	15 312	19,42	16 909	20,73	-1 597	-9,45
VALEUR AJOUTEE	24 289	30,80	23 298	28,57	992	4,26
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et versements assimilés	4 062	5,15	3 609	4,43	453	12,55
Charges de personnel	17 737	22,49	22 192	27,21	-4 455	-20,07
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 490	3,16	-2 503	-3,07	4 993	-199,48
Reprises s/ charges et Transferts			920	1,13	-920	-100,00
Autres produits	1		41	0,05	-40	-97,87
Dot. amortissements et provisions	598	0,76	556	0,68	42	7,50
Autres charges			250	0,31	-250	-100,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 893	2,40	-2 348	-2,88	4 241	-180,61
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						
Charges financières			1		-1	-100,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 893	2,40	-2 349	-2,88	4 242	-180,59
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices			-675	-0,83	675	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 893	2,40	-1 674	-2,05	3 567	-213,08

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 1892.92 Euros.

Nous vous demandons de bien vouloir les approuver et vous en proposons l'affectation suivante :

- le résultat **bénéficiaire** de l'exercice,
s'élevant àE : 1892.92
- * sera affecté au Crédit du compte Autres Réserves pour E : 1892.92

Après vous être prononcés sur cette affectation, nous vous demandons, s'il y a lieu, de bien vouloir donner quitus entier et définitif de sa gestion à la gérance.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

En application des dispositions des articles L.223.19 et suivants du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions de la nature de celle visée aux dits articles, intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'un de ses associés, directement ou par personne interposée.

L'assemblée prend acte de la prise en charge, par la société, des charges sociales (obligatoires et facultatives) versées pour le compte des gérants pour un montant global de 13497.21 (dont CSG déductible).

En outre, une convention concerne la location immobilière des locaux versée à E. BARTOLI pour un montant de 8400 €.

Par ailleurs, l'assemblée approuve la rémunération de gérant majoritaire versée à M. André DUTERTRE au cours de l'exercice pour un montant de 7700 €.

Enfin, l'assemblée approuve les achats d'huile effectués auprès de M. DUTERTRE, producteur, pour une somme de 21106.60€ (sans TVA)

Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice :

Néant

Evènements significatifs survenus postérieurement à la clôture de l'exercice, affectant les caractéristiques de la société :

Néant

En conséquence de ce qui vient de vous être exposé, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous ont été soumises.

LA GERANCE

SARL A CAVAGNOLA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL SOCIAL : 7600 Euros
SIEGE SOCIAL : Lot U STAGNU N° 14
20290 BORGIO

R.C.S BASTIA B 450173703
(Gestion 2003B363)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
ET LE VINGT NEUF JUIN à DIX NEUF HEURES TRENTE,

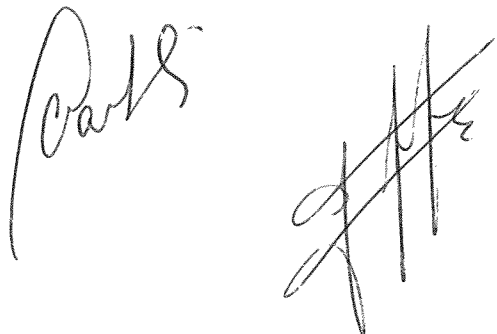
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion l'approuve, ainsi que le bilan et le compte de résultat tels qu'ils lui ont été présentés.

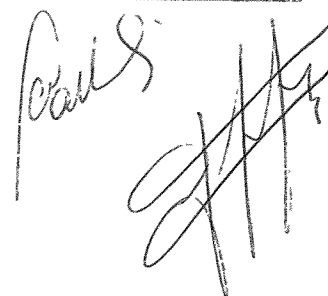
Elle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- le résultat **bénéficiaire** de l'exercice,
s'élevant àE : 1892.92
- * sera affecté au Crédit du compte Autres Réserves pour E : 1892.92

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : SARL A CAVAGNOLA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 55 760 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 1 893 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend les achats, les frais de transport, les frais de manutention, les droits de douane, les frais de déchargement et les coûts de la fonction d'approvisionnement externalisé.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entrée, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	27 490			27 490
Immobilisations corporelles	19 321			19 321
Immobilisations financières				
Total	46 811			46 811
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	15 493	598		16 091
Immobilisations financières				
Total	15 493	598		16 091
ACTIF NET				30 720

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	27 490
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	27 490

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 535 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 535	1 535	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	1 535	1 535	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 600,00 Euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 76,00 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 472 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	444	444		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	1 029	1 029		
Total	1 472	1 472		

Notes sur le bilan

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
(**) Dont envers les associés	329			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 329 Euros.

Charges à payer

	Montant
Divers - charges à payer	700
Total	700

Désignation de l'entreprise SARL A CAVAGNOLA

Néant ☐

Adresse de l'entreprise Rue du Docteur DRAGACCI 20130 CARGESE

Numéro SIRET* 4 5 0 1 7 3 7 0 3 0 0 0 2 3

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le
31/12/2023

ACTIF

Brut
1Amortissements-Provisions
2Net
3

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	27 490	012		27 490
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	19 320	030	16 090	3 229
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044	46 810	048	16 090	30 719
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060	1 340	062		1 340
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072	1 535	074		1 535
		Valeurs mobilières de placement	080		082		
		Disponibilités	084	22 164	086		22 164
		Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II		096	25 040	098		25 040
	Total général (I + II)		110	71 851	112	16 090	55 760

PASSIF

Exercice N
NET
1

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	7 600
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	760
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	44 035
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	1 892
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	54 288
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154
	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	443
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)	169	
	Comptes courants d'associés	173	328
	Autres dettes	175	700
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	1 472
	Total général (I + II + III)	180	55 760
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A CAVAGNOLA

Néant ☐Exercice N clos le
31/12/2023**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*														
			dont export		209		210		78 859						
	Production vendue	biens		et livraisons	215		214								
		services*		intracommunautaires	217		218								
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222								
	Production immobilisée*		produits finis et en cours de production				224								
	Subventions d'exploitation reçues						226								
	Autres produits						230								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											232		78 860		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		39 683						
	Variation de stocks (marchandises)*						236		(424)						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238								
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240								
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242		15 311						
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	202	244		4 062						
	Rémunérations du personnel*						250		7 700						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		10 037						
	Dotations aux amortissements*		(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-4 ^o al. 3 du C.G.I.))		255		254		598						
	Dotations aux provisions						256								
	Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)		259		262								
			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260										
Total des charges d'exploitation (II)											264		76 967		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		1 892	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers						(III)	280							
	Produits exceptionnels						(IV)	290							
	Charges financières						(V)	294							
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		(VI)	300								
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348											
	Impôts sur les bénéfices*						(VII)	306							
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)												310		1 892
B - RÉSULTAT FISCAL												312		1 892	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318								
	Provisions non déductibles*						322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-clis d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		()		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D)		249		251						
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999									
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997								
	Entreprises nouvelles (44. sexties)		986		ZFU (44. octies A)		987		342						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexties A)		989								
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)		138								
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344								
	ZFANG (44. quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44. sexdecies)		993								
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)		992												
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		350					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648							
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		990							
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649							
						Dédout* exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												352		1 892
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356							
Déficits antérieurs reportables : *		2 348		dont imputés sur le résultat :			360	1 892							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												370		372	

(ligne 1 à 1)
N° 2033-B

20130 CARGESE

Divers à déduire

Cegid Group

Si la case est cochée, le montant de la colonne A sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Formulaire obligatoire (article 102 Sepnes
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A CAVAGNOLA

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	27 490	402		404		406	27 490		
	Autres	410		412		414		416			
	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	9 734	442		444		446	9 734		
	Installations générales, agencements divers	450	8 968	452		454		456	8 968		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	617	472		474		476	617		
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
	TOTAL	490	46 810	492		494		496	46 810		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499			
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	9 641	532	93	534		536	9 734		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 233	542	505	544		546	5 738		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	617	562		564		566	617		
TOTAL	570	15 492	572	598	574		576	16 090			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		590	583	594	595				
TOTAL				596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A CAVAGNOLA

Néant ☐

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
Provisions pour dépréciation	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes

2

3

4

5

6

7

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	2 348
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	1 892
Déficits reportables	984	456
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	456

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	10 037
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		2 145
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		378
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		399
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		398
		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

